

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-
Compte rendu du conseil d'école

Jeudi 20 octobre 2022

18 h / 20 h

1°) Personnes présentes :

Enseignants : Mme COMPAIN (Unité d'Enseignement) Mme LEFEVRE (CP) Mme LEPRÊTRE (CP/CE1) Mme BULET (CE1/CE2) Mme DELAVEAU (CE2/CM1) Mme LACROIX (CM1/CM2) M. HEBERT (CM2, directeur) Mme ROSÉ (CM2)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : Mme GUNST Mme DELGADO Mme SZEWC Mme LEGER Mme BERGER Mme SEVOZ	Membre du RASED : IME (invités) : Mme COMPAIN Education Nationale : Mme PUISAIS (représentée par Mr HEBERT) D.D.E.N. (Nous n'avons plus de DDEN pour l'instant.)
Représentants de la mairie : Mme GILLIUM, adjointe au maire EJE M. RONCIN, secrétaire de mairie responsable du service EJE		

1°) Fonctionnement de l'école

a- Compte-rendu du conseil d'école du 30 juin 2022

Aucune remarque particulière n'est formulée à son sujet.

b- Effectifs de l'école

A ce jour, 148 élèves sont inscrits à l'école (-7 par rapport à la même période de l'an dernier) et se répartissent ainsi :

Mme LEFEVRE : 24 CP → 24 élèves
Mme LEPRÊTRE : 6 CP ; 18 CE1 → 24 élèves
Mme BULET : 9 CE1 ; 15 CE2 → 24 élèves
Mme DELAVEAU : 9 CE2 ; 16 CM1 → 25 élèves
Mme LACROIX : 14 CM1 ; 11 CM2 → 25 élèves
M. HEBERT, Mme ROSÉ : 26 CM2 → 26 élèves

Au total : 30 CP ; 27 CE1 ; 24 CE2 ; 30 CM1 ; 37 CM2

La classe d'Unité d'Enseignement (8 élèves dans le groupe des « petits » + 5 élèves dans le groupe des « grands » scolarisés par demi-journées) est la 7ème classe de l'école mais les

élèves sont administrativement rattachés à l'IME des Boucholeurs. Ces élèves ont vocation à être intégrés sur projet dans les classes ordinaires.

C- Bilan de rentrée

Cette rentrée est marquée par un léger assouplissement du protocole sanitaire qui comporte 4 niveaux. Nous commençons l'année au niveau « socle. Un article a été publié sur le blog de l'école à la rentrée : [Année scolaire 2022-2023 : Protocole sanitaire et cadre de fonctionnement | École élémentaire Jonchery – Châtelailon-Plage \(ac-poitiers.fr\)](#)

Comme l'an dernier, l'école a lancé ses projets et espère que tous, cette fois, pourront aboutir.

d- Projet d'école

3 ambitions (rappel) :

1- Construire des apprentissages durables (répondre aux attendus de chaque cycle en portant une attention particulière aux apprentissages fondamentaux ; développer les liaisons inter-degrés et inter-cycles ; travailler sur l'autonomie)

A noter : Problème évoqués par les représentants de parents d'élèves et confirmés par M. HEBERT, relatifs à la constitution des classes de 6ème qui ne prend pas en compte les informations transmises par l'école pour séparer ou mettre ensemble certains élèves

2- Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours

3- Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance

→ L'un des objectifs de la 2ème ambition est « d'assurer et de renforcer le suivi et l'accompagnement de tous les élèves ». Il y a ainsi différentes étapes dans les aides à mettre en place, quand la simple aide dans la classe ne suffit pas.

Pour davantage de précisions, consulter l'ensemble du projet d'école sur le blog ;

<http://blogs17.ac-poitiers.fr/elemjonchery-chatelailon/files/2018/09/PROJET-DECOLE-2018-2021-%C3%A9coles-maternelle-et-%C3%A9l%C3%A9mentaire-Jonchery-.pdf>

Concernant les projets, on peut en distinguer de trois types :

- de classe : propres à une classe, ils sont présentés par chaque enseignant à ses parents d'élèves ;
- de cycles : ils concernent plusieurs classes au sein d'un même cycle (exemple : classe de neige des CM)
- d'école : Ils concernent toutes les classes et donc tous les élèves (par exemple le défi-lecture, et dans une moindre mesure le concours Mathador qui ne concerne pas les CP).

Les actions d'ouverture vers l'extérieur, la venue d'intervenants sont, selon le protocole sanitaire de rentrée, possibles.

<i>ACTIONS CONFORTEES</i>	<i>ACTIONS en cours ou à venir (sauf interdiction à venir du protocole sanitaire)</i>
<ul style="list-style-type: none">- liaison GS / CP- Réunions avec les parents des primo-arrivants fin juin- ateliers de langage, débats réglés- défi-lecture, ateliers de lecture- Rallye-Math, projet Mathador (calcul mental)- Commémorations du 11 novembre et du 8 mai avec les élèves porte-drapeau des écoles.	<ul style="list-style-type: none">- Liaison école / collège- Projet jardin à l'école pour les classes de CP/CE1, CE1/CE2 et les élèves de CE2 de Mme DELAVEAU.- Théâtre pour les classes de cycle 2 avec spectacles à Beauséjour pour les élèves de cycle 2 les lundi 12 et mardi 13/06- Classe de neige pour les CM du 20 au 27

- Sorties scolaires en fonction des projets des classes	janvier 2023 - Carnaval : mercredi 22 mars pour les élèves de cycle 2 - Fête d'école le vendredi 30 juin
---	--

e- Plan de continuité pédagogique

Pour toute situation nécessitant des mesures collectives ciblées de fermeture ou de limitation d'accès aux écoles et établissements, le service public de l'éducation nationale doit concilier deux exigences : permettre à tous les élèves d'aller à l'école, au collège et au lycée d'une part ; et assurer la sécurité des élèves et des personnels, d'autre part. Le plan de continuité pédagogique permet de répondre à cette double exigence.

→ Mise en œuvre de la continuité pédagogique :

cas 1 : Réduction de la capacité d'accueil des établissements et mise en œuvre d'un enseignement « hybride »

cas 2 : Fermeture de classe(s), d'écoles ou d'établissements

[Le plan de continuité pédagogique | École élémentaire Jonchery – Châtelailon-Plage \(ac-poitiers.fr\)](#)

f- Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti harcèlement «pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges. Il se présente sous la forme d'un échancier d'actions, film annuel prédéfini, à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

Notre école a adhéré à ce programme en septembre 2022.

[Programme de lutte contre le harcèlement à l'école | École élémentaire Jonchery – Châtelailon-Plage \(ac-poitiers.fr\)](#)

C'est dans ce cadre que deux intervenants de la direction académique des services de l'éducation Nationale 17, M. LE DREFF et M. COULANGES, sont venus dans les trois classes de CM pour une opération de sensibilisation au harcèlement, notamment sur les réseaux sociaux, le lundi 10 octobre.

L'école participera à la journée nationale « Non au harcèlement » du 10 novembre prochain.

g- Projets d'inclusion école élémentaire Jonchery / Unité d'Enseignement externalisée (élèves de l'IME les Boucholeurs)

L'école élémentaire Pierre JONCHERY accueille depuis l'année scolaire 2009-2010 des groupes d'élèves venant de l'IME Les Boucholeurs. Ils y sont scolarisés par demi-journée et sont pris en charge par une enseignante spécialisée (Mme COMPAIN). Il y a deux groupes de 8 (les « petits ») et 5 élèves (« les grands »). Chacun est scolarisé cette année en milieu ordinaire à mi-temps. Des inclusions dans les classes ordinaires peuvent se dérouler, selon le profil de l'élève et les possibilités d'accueil de la classe, soit de manière régulière sur une activité déterminée, soit sur un projet ponctuel. Les élèves de l'UE ne déjeunent plus à la cantine depuis l'an dernier. Les inclusions des élèves de l'UE dans les classes ordinaires sont formalisées par un projet.

Mme PLONQUET (éducatrice de l'IME Les Boucholeurs) est intervenue au début de cette semaine auprès des élèves de CP et de CM2 sur le thème du handicap.

Cette année, Mme COMPAIN est assistée dans cette classe d'UE de 3 éducateurs et d'une personne en service civique qui interviennent par roulement.

h- Evaluations nationales pour les élèves de CP et de CE1

Ces évaluations ont eu lieu en septembre.

Les résultats globaux obtenus sont satisfaisants, ils sont présentés au conseil d'école.

Les familles sont informées des résultats de leur enfant.

D'autres tests sont prévus pour les élèves de CP au mois de janvier.

i- Activités pédagogiques complémentaires (projet d'école) :

Des activités pédagogiques complémentaires aux activités de classe sont proposées à certains élèves à compter du mardi 9 novembre, les mardis et jeudis de 15 h 40 à 16 h 25, afin de leur apporter une aide personnalisée.

Les priorités portent sur la maîtrise des compétences fondamentales en français et en mathématiques. 36 h réparties en 2 séances de 45 min par semaine sur les périodes citées (pendant 24 semaines).

Ces activités concernent les périodes 2, 3, 4 et une partie de la période 5 (jusqu'à la fin du mois de mai).

Les parents sont prévenus par l'enseignant au moyen d'une fiche d'objectifs précisant :

- les jours et heures des séances (un élève ne vient pas forcément à toutes les séances de la période concernée) ;

-les objectifs de ces activités et les compétences sur lesquelles l'élève va travailler.

Par ailleurs, les parents signent l'autorisation figurant sur cette fiche d'objectifs et sont tenus informés des progrès réalisés par leur enfant grâce au bilan qui est fait.

Les parents sont informés que leur enfant est proposé pour ces APC avant les vacances de la période donnée.

j- Règlement intérieur

Aucune proposition de modification n'est formulée. Le règlement intérieur est donc reconduit pour un an. Il est consultable sur le blog de l'école :

[Règlement-intérieur.pdf \(ac-poitiers.fr\)](#)

h- Coopérative scolaire, présentation des résultats de l'année scolaire 2022-2023

Compte de fonctionnement général de la coopérative scolaire OCCE du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 (en euros)

Charges		Produits	
Achats de produits pour cessions	3 110,82	Vente de produits pour cessions	7 523,50
Charges des activités éducatives	6 363,84	Produits des activités éducatives	0,00
Cotisations versées à l'OCCE 17	410,55	Subventions Etat, collectivités	4348,00
Frais bancaires	3,92	Autres produits courants	0,00
Assurances versées	40,25	Participation volontaire des familles	14 341,66
Charges exceptionnelles	14 130,79	Subventions d'associations	1 150,00
Achat de biens durables	483,74	Produits exceptionnels	3 651,18
Total des charges	24 543,91	Total des produits	31 014,34
Résultat de l'année 2021-2022 → + 6 470,43 €			

Bilan simplifié au 31 août 2022 (en euros)

Actif		Passif	
Banque (au 31/08/2022)	29 407,35	Report à nouveau au 01/09/2021	22 936,92
		Résultat de l'année 2021-2022	6 470,40
Total de l'actif	29 407,35	Total du passif	29 407,35

Cette somme importante est due au fait que la classe de neige des CM a été annulée en 2022 et reportée sur 2023 ; l'association Jonchery Kids a en outre déjà versé sa subvention de 5 000 € pour le séjour. Il faut donc déduire près de 15 000 € qui financeront en partie le séjour des élèves de CM1 et CM2 du 20 au 27 janvier.

Les comptes sont contrôlés tous les ans par une commission constituée de parents d'élèves de l'école avant d'être adressés à l'OCCE 17 et d'être certifiés.

i- Natation scolaire

Cette année, conformément au projet académique, seules les classes ayant des élèves de CP, de CE1 et de CM1 bénéficient d'un cycle de 10 séances de 40 min de natation scolaire (3 séances par semaine durant 3 à 4 semaines).

Les classes se succèdent ainsi au centre aquatique de Châtelailon :

- CE1 (de Mme BULET) / CM1 (Mme DELAVEAU) : du 12 septembre au 3 octobre ;
- CP (Mme LEFEVRE) : du 23 janvier au 24 février
- CP/CE1 (Mme LEPRÊTRE) : du 3 avril au 4 mai
- CM1/CM2 (Mme LACROIX) : du 21 juin au 6 juillet

Ces cycles débouchent sur la validation de compétences pour l'attestation du « Savoir nager ».

J- Voile scolaire

3 classes bénéficieront d'un cycle de 24 h de voile scolaire :

- du 26 avril au 11 mai : CM1/CM2 (Mme LACROIX)
- du 12 mai au 1^{er} juin : CM2 (M. HEBERT / Mme ROSÉ)
- du 2 au 27 juin : CE2/CM1 (Mme DELAVEAU)

Les élèves doivent passer un test de voile au préalable ; celui-ci se déroule lors du cycle de natation scolaire.

Le coût de la voile scolaire et des séances de piscine est pris en charge par la commune de Châtelailon.

K- Sécurité de l'école (incendie, intrusions), PPMS

Les écoles doivent effectuer 5 exercices de sécurité dans l'année :

- 2 exercices incendie ;
- 3 exercices liés au plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui tient compte des risques majeurs propres à chaque environnement. Ils portent, en ce qui concerne notre établissement, sur une « alerte intrusion », une « alerte tremblement de terre » et une « alerte submersion ».

Deux exercices sont effectués au cours de la première période : un exercice incendie le 5 octobre et une alerte intrusion pour laquelle le scénario retenu sera un risque d'intrusion entraînant un confinement total des élèves dans les salles de l'étage (le 21 octobre). Pour ce dernier exercice,

l'alerte sera donnée par les balises dont sont équipées toutes les classes.

Chaque classe est en effet équipée d'une balise (boîtier), ainsi que la cantine et le bureau de direction. L'école maternelle et élémentaire sont reliées, c'est à dire qu'en cas d'alerte-intrusion donnée par l'école maternelle, l'école élémentaire est également prévenue et vice versa.

Si une personne de l'école veut signaler un danger potentiel lié à une intrusion inamicale, elle appuie sur le bouton SOS de la balise ; tous les boîtiers émettent alors un signal pour avertir les autres classes, ainsi que la cantine. Le plan PPMS alerte-intrusion est alors activé en fonction de la situation (évacuation de l'école ou au contraire confinement dans les classes). Des informations complémentaires sont données aux enseignants par SMS. Grâce à ces balises qui sont reliées également aux services de secours, ces derniers peuvent entendre ce qui se passe dans les classes pour obtenir des informations en vue d'une éventuelle information.

En plus de l'alerte-intrusion, le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) prévoit la mise en sûreté des élèves et des adultes de l'école pour 4 autres risques majeurs :

- le risque de submersion ;
- la tempête ;
- le séisme ;
- le transport de matières dangereuses.

Pour ces 4 risques, l'alerte est donnée par la mairie, toujours au moyen de la balise, mais avec un signal différent de l'alerte-intrusion. Des informations complémentaires sont données aux enseignants par SMS.

Les balises (de la taille d'un boîtier de 7 cm x 5 cm) peuvent être emmenées en sortie scolaire par les enseignants.

Les élèves et leurs familles, ainsi que les enseignants, sont prévenus pour ces premiers exercices de l'année.

2°) Questions relatives à la municipalité

a- Travaux réalisés et à venir :

Réalisés :

- Rénovations ...
- de la cage d'escalier, de la grille et de la rambarde ;
- de la salle des maîtres (mur, sol, plafond) ;
- du sas et des WC nord ;
- de la salle d'activité du rez-de-chaussée nord ;
- nettoyage de la bâche du préau.
- équipement...
- de 3 tablettes numériques pour les élèves à besoins particuliers ;
- renouvellement du mobilier de la classe de Mme LEPRÉTRE (CP/CE1 cette année) ;
- films PPMS posés sur les fenêtres côté allée de Montmeillant

A venir (2023) :

- remplacement du hublot de l'escalier central ;
- isolation phonique du bureau du directeur ;
- Rénovation des salles d'activité sud ;
- Rénovation de la classe de Mme BULET (actuellement CE1/CE2).
- Installation de la climatisation prévue pour l'été prochain dans toutes les classes.

A noter : Les petits travaux sont signalés aux services techniques chaque mardi au moyen d'un cahier de travaux et généralement effectués le mercredi après-midi qui suit.
Monsieur HEBERT remercie les services techniques de la ville.

b- Subventions

La mairie de Châtelailon subventionne en grande partie le projet de jardin pédagogique lancé cette année à travers la fourniture en septembre de 6 grandes jardinières, d'un composteur et d'outils de jardinage qui vont être prochainement livrés.

L'école remercie Mme GILLIUM et la mairie, ainsi que les services techniques et les espaces verts de la ville.

3°) Questions diverses

→ Mme GUNST souhaite intervenir au sujet des cartes Pokemon qui sont sources de problèmes relationnels entre les enfants.

Le règlement intérieur de l'école stipule «dans son article 4.8 « Les enfants n'ont pas à apporter d'objets personnels à l'école (en particulier des jouets, jeux vidéo, etc...). Lorsqu'ils le sont, c'est à leurs risques et périls en cas de perte, de détérioration ou de vol. »

Décision à valider selon les niveaux (cycle 2 et cycle 3 car deux récréations distinctes le matin) : Interdire les cartes Pokémon

→ Concernant l'enquête faite l'année dernière, les parents d'élèves demandent un retour sur le dépouillement afin de pouvoir connaître l'attente des familles tant sur le rythme scolaire mais aussi sur les activités proposées sur les temps périscolaires.

Les résultats de l'enquête seront transmis à la représentante des parents d'élèves.

→ La date de réunion de classe de début d'année identique à toutes les classes. Comment faire quand on a 2 enfants à l'école ?

- Toutes les expériences montrent que c'est en groupant les réunions d'école et de classes qu'on a le taux de présence des parents le plus important. Par ailleurs, il y a beaucoup de parents qui apprécient de ne pas avoir à revenir plusieurs fois à l'école pour des réunions. Enfin, beaucoup de familles s'organisent en amont afin que les deux parents soient présents dans deux réunions de classe à la fois. Nécessité d'impliquer les deux parents aussi dans la scolarité de leurs enfants.

- On peut dire la même chose pour les réunions au collège qui tombent parfois sur le même jour. Cela est dû au fait que les textes réglementaires posent la nécessité de faire les réunions de rentrée dans les 15 j qui suivent le début d'année scolaire.

→ Les enseignants souhaitent alerter sur la forte baisse de luminosité dans les classes entraînée par la pose des « films PPMS » sur les vitres de l'école, côté est, obligeant à allumer la lumière.

- Une solution pourrait être de couper les films dans leur partie haute.

- Les enlever à l'étage pourrait être fait mais que fait-on au rez-de-chaussée.

→ Les enseignants s'interrogent sur la disparition des bacs blancs dans les classes qui permettaient le recyclage du papier. Il leur a été répondu que le papier n'était plus recyclé, ce qui semble très étonnant. Ils demandent le retour des bacs et le traitement du papier des écoles dans la filière de recyclage.

- M . Roncin s'engage à revoir l'organisation de la collecte du papier

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 45.

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. LACROIX

Compte-rendu transmis à :

- *M. le Maire de Châtelailon-Plage*
- *Mme. l'Adjointe au Maire chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Châtelailon-Plage*
- *M. le président de la commission EJE de Châtelailon-Plage*
- *Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription Aunis Sud Atlantique*
- *Mmes et M. les représentants de parents d'élèves*
- *Mmes et M. les enseignants*